

VILLE DE JOEUF

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015
(conformément à l'art. 25 du règlement intérieur)**

La totalité des débats est accessible sur le site ville-joeuf.fr

L'an deux mil quinze, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du huit avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, L. VIGO, P. FRANGIAMORE, E. KOZLOWSKI, G. LINTZ, L. BAGGIO, J-L. CANO, L. BERTIN, A-M. SPATARO, G. MASSENET, N. OREILLARD, M. FISCHER, R. ROSSI, R. METZINGER, L. COGNARD, P-A. THIEBAULT, A. SAVARD, E. BERGE, I. WOLFF, A. GAYSSOT

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : J-J. GOTTINI par L. GERARD,
S. LUCCHESI-PALLI par A-M SPATARO, G. KEFF par E. KOZLOWSKI,
A. KIRILLOV par P. FRANGIAMORE, A. DIASIO par I. WOLFF

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : S. FURLAN

ABSENT(E)S : Ch. ZATTARIN

SECRETARE DE SEANCE : M. Edouard KOZLOWSKI.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, soumis au vote le compte rendu du conseil du 10 mars 2015 (adopté à l'unanimité), Monsieur le Maire a accepté la candidature de Monsieur Edouard Kozlowski en tant que secrétaire de séance.

Il a ensuite sollicité et obtenu l'accord unanime du conseil sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour

- Signature d'une convention avec la Fédération Française de Football pour l'organisation de l'étape du « FFF Tour » à Joeuf le 16 mai 2015.

0.1- Convention avec la F.F.F. pour l'organisation de l'étape du « FFF Tour » à Joeuf le 16 mai 2015

Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Savard), le conseil autorise le Maire à signer une convention avec la F.F.F. pour régler les engagements réciproques de la ville et de la F.F.F. à l'occasion de la première étape régionale du « FFF Tour » qui se déroulera à Joeuf le 16 mai prochain, et notamment tous les aspects logistiques et de mise à disposition du complexe Platini.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, M. Gérard tient à saluer la victoire du Maire en tant que conseiller départemental du canton et précise que celui-ci a obtenu la majorité des voix sur le territoire de Joeuf.

Le Maire le remercie et rappelle les propos tenus par certains qui annonçaient la perte de la gauche et le fait que le maire de Joeuf serait battu. Il raille la qualité de ces pronostics et présente le premier point à l'ordre du jour.

1- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1- Modification de la composition du groupe « Joeuf, notre ville »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mail qu'il a reçu de M. Savard le 29 mars dernier précisant qu'il ne souhaite plus faire partie du groupe « Joeuf, notre ville » et demandant à être considéré comme indépendant.

M. Savard explique à l'assemblée que l'action du groupe « Joeuf, notre ville » de 2014 était axée sur le fait que les méthodes de l'ancien Maire portaient préjudice à la ville et à la démocratie. Il a toutefois été réélu. A l'occasion des récentes élections départementales, il est apparu que la détestation des méthodes du Maire amenait certains à la détestation de la personne même du Maire ce qui est déjà discutable. Que cette détestation amène par ailleurs à favoriser la campagne électorale d'un parti rejeté pour ses méthodes et idéologies ne lui est plus apparu discutable mais inacceptable.

En effet, qu'au premier tour, le rejet se concentre exclusivement sur la seule candidature du Maire de Joeuf laissait 3 autres possibilités dont 2 républicaines. Reproduire le même rejet exclusif au 2^{ème} tour signifiait clairement d'appeler à voter pour l'autre candidature, celle de l'extrême droite, le Front National. Cela n'a pas été supportable. Il a donc décidé de se retirer de ce groupe dont les membres ont participé à cette manœuvre. Il souhaite être indépendant car ses convictions ne sont pas à géométrie variable.

Le Maire prend note de cette clarification. Il ajoute qu'en terme démocratique du conseil, on peut difficilement faire mieux. Il se réjouit que la campagne ait au moins servi à apporter cet éclairage.

M. Thiébault considère qu'en conséquence M. Savard perd ses commissions. Le Maire répond par la négative. Confirmation en sera apportée lors du prochain conseil.

Ensuite, le Maire donne la parole à Mme Beauvais, DGS, qui lit et commente les documents financiers tels que décrits ci-dessous.

2- FINANCES

2.1- Compte administratif 2014 de la ville et des budgets annexes : pôle santé, maison médicale, quartier de l'Hermitage, cinéma Casino

- **Budget de la ville** : adopté par 22 voix POUR et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff)

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 750 986.39	1 735 718.03	6 430 300.61	6 718 054.85
Résultat	15 268.36			287 754.24

- **Budget du pôle santé** : adopté par 22 voix POUR et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff)

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	56 717.93	396 225.98	35 744.27	34 104.20
Résultat		339 508.05	1 640.07	

- **Budget de la maison médicale** : adopté par 21 voix POUR et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff) (M. Gottini ne prend part au vote)

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	78 225.13	76 919.59	123 210.49	128 128.70
Résultat	1 305.54			4 918.21

- **Budget du quartier de l'Hermitage** : adopté par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Savard) et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff)

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	201 101.97	180 589.54	190 449.34	244 895.00
Résultat		20 512.43		54 445.66

- **Budget du cinéma Casino** : adopté par 22 voix POUR et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff) (M. Savard ne prend part ni au débat, ni au vote)

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	11 187.75	41 060.48	176 927.90	169 958.81
Résultat		29 872.73	6 969.09	

2.2 - COMPTES DE GESTION 2014

Les comptes de gestion des différents budgets transmis par le Percepteur sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative. Ils sont adoptés à l'unanimité.

2.3 - AFFECTATION DES RESULTATS

2.3.1- Sur le budget principal : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 287 754.24 € et la section d'investissement un excédent corrigé de 78 241.74 €, il est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement, soit 287 754.24 €, à l'article 002 en section de fonctionnement.

Adopté par 23 voix Pour et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff)

2.3.2- Sur le budget de la maison médicale : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 4 918.21 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 1 305.54 €, il est proposé d'affecter 1 305.54 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 3 612.67 € (cpte 002).

Adopté par 22 voix Pour et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff) (M. Gottini n'a pas pris part au vote)

2.3.3- Sur le budget du pôle santé : affectation du déficit de fonctionnement, soit 1 640.07 €, en section de fonctionnement à l'article 002 « déficit reporté de fonctionnement ».

Adopté à l'unanimité

2.3.4- Sur le budget du quartier de l'Hermitage : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 54 445.66 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 20 512.43 €, il est proposé d'affecter 20 512.43 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 33 933.23 € (cpte 002).

Adopté par 24 voix Pour et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff)

2.3.5- Sur le budget du cinéma Casino : affectation du déficit de fonctionnement, soit 6 969.09 €, en section de fonctionnement à l'article 002 « déficit reporté de fonctionnement » (la section d'investissement est excédentaire de 29 872.73 €). Comme il l'a déjà été précisé, ce budget est structurellement déficitaire en fonctionnement et excédentaire en investissement.

Adopté à l'unanimité (M. Savard ne prend part ni au débat, ni au vote).

2.4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a pris un certain nombre d'engagements concernant la fiscalité directe locale lors de sa séance du 23 septembre 2014. Ainsi, l'abattement général à la base a été supprimé. Cette mesure s'accompagne d'une baisse des taux (- 2 points sur la taxe d'habitation ; - 1 point sur le taux de taxes foncières), pour que la pression fiscale globale soit maintenue. En outre, la diminution du taux de taxe d'habitation entraîne celle du taux de foncier non bâti (règle de lien entre les taux) dans les mêmes proportions. Il est ainsi proposé aux conseillers municipaux de voter les taux suivants :

- TH : 17.61 % (19.61 % en 2014)
- TF : 22.93 % (23.93 % en 2014)
- TFNB : 78.79 % (87.74 % en 2014).

M. Thiébault soulève la création de l'observatoire fiscal à la CCPO qui tendrait à revaloriser les bases des impositions locales. La société en charge de ces revalorisations se rémunère à hauteur de 50 % sur le gain réalisé. Est-ce que cela veut dire que les Joviciens et autres administrés de la CCPO vont voir leurs impôts augmenter ?

Le Maire rappelle que les impositions se font sur du déclaratif et que de nombreuses maisons sont toujours identifiées sans éléments de confort alors qu'elles en sont dotés depuis longtemps, ce qui engendre un traitement inégalitaire des foyers fiscaux. C'est précisément cela qui est en jeu et donc il n'y aura pas d'augmentation pour les foyers fiscaux en conformité avec les règles d'imposition. D'ailleurs à Joeuf, ce travail est en cours depuis 4 à 5 ans. On n'a pas attendu la CCPO dont l'étude ne viendra pas modifier la situation des joviciens.

Adopté par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Savard) et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff)

2.5 - BUDGETS PRIMITIFS 2015

- Budget primitif principal 2015

La Directrice Générale des Services donne lecture des principaux éléments chiffrés (le budget intégral est consultable au service des finances).

M Savard conteste l'organisation de l'étape du « FFF Tour » à Joeuf le 16 mai prochain car les dirigeants de l'euro foot ont exigé, pour que l'événement ait lieu en France, d'être exonérés de taxes pendant que les petites gens doivent, elles, les payer et que, grâce à ces exonérations, les grands pontes vont dans des hôtels 5 étoiles. Il estime que ces comportements ne sont pas de gauche. Le Maire répond que cette opération va concerner 1 500 enfants qui vont être accompagnés par des centaines d'éducateurs. Le FFF Tour a pour objectif d'afficher l'identité citoyenne des uns et des autres avec la tenue de différents stands.

Le Maire confirme que l'objectif central de ce programme est bien tourné en direction des clubs et des enfants. C'est précisément ce qui a été convenu. Par ailleurs, les dépenses engagées par la ville sont très minimes.

M. Gérard précise que la perte de DGF est compensée par la suppression de 4 postes et la fermeture du restaurant Mondon. Le budget a été compliqué à réaliser mais il est bon. Il rappelle également le taux de réalisation du compte administratif très proche de la prévision.

Pour sa part, le Maire parle d'un budget audacieux, engageant et à contre-courant. Audacieux car Joeuf est une des rares villes à baisser ses taux d'imposition et il faut saluer ce geste. Audacieux également car il porte des projets importants qui ont démarré il y a quelques mois et qui vont se terminer l'an prochain. La capacité d'investissement est presque exclusivement engagée autour de ces axes structurants pour l'avenir. Ces dispositifs vont bien au-delà du cadre budgétaire et vont sans doute engager la ville sur les exercices suivants, c'est le cas pour la restructuration des anciens bâtiments. La ville a le devoir de se projeter dans l'avenir et tout cela dans un cadre extrêmement contraint.

Il rappelle que les services de la ville font de gros efforts d'économies pour compenser la perte des dotations de l'Etat mais que ceux-ci sont annihilés par les décisions prises ailleurs telles que l'attribution de points supplémentaires à certains agents de catégorie C, l'augmentation des charges de mutuelles, ...

En baissant ses dotations, l'Etat mène une politique hypocrite, dangereuse et pernicieuse. Hypocrite car il annonce qu'il va réduire l'impôt, or il l'a augmenté ces dernières années et il transfère toujours plus ses charges vers les collectivités locales. Il met d'ailleurs en péril l'ensemble des petites et moyennes entreprises.

Il y a également inefficacité car cette politique de baisse des dotations conduit dans le mur. Les veuves vont désormais être assujetties à l'impôt sur le revenu et par voie de conséquence perdre le bénéfice d'exonération des impôts locaux. L'Etat prend aux plus faibles pour donner aux plus riches !

Par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Savard) et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal approuve le budget primitif principal 2015.

- **Budget primitif annexe du pôle santé 2015**

La Directrice Générale des Services donne lecture des principaux éléments chiffrés. Ceux-ci n'appellent aucune observation particulière (le budget intégral est consultable au service des finances).

Par 23 voix POUR et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 du pôle santé.

- **Budget primitif annexe de la maison médicale 2015**

La Directrice Générale des Services donne lecture des principaux éléments chiffrés. Ceux-ci n'appellent aucune observation particulière (le budget intégral est consultable au service des finances).

Par 22 voix POUR (M. Gérard n'exerce pas le pouvoir de M. Gottini pour ce vote) et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 de la maison médicale.

M. Gérard soulève une fois de plus la réussite de ce projet qui dégage des excédents reversés au budget principal.

- **Budget primitif annexe du quartier de l'Hermitage 2015**

La Directrice Générale des Services donne lecture des principaux éléments chiffrés. Ceux-ci n'appellent aucune observation particulière (le budget intégral est consultable au service des finances).

Par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Savard) et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 du quartier de l'Hermitage.

- **Budget primitif annexe du cinéma 2015**

La Directrice Générale des Services donne lecture des principaux éléments chiffrés. Ceux-ci n'appellent aucune observation particulière (le budget intégral est consultable au service des finances).

A l'unanimité (M. Savard ne prend part ni au débat ni au vote), le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 du cinéma Casino.

2.6 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour 2015

La CLECT, commission de la CCPO, a revu l'attribution de compensation de la commune de Moutiers, qui ne souhaite plus contribuer au financement du SIRTOM (augmentation de l'attribution de compensation de 30.000 €). Cette proposition doit être adoptée par l'ensemble des conseils municipaux à la majorité qualifiée, sur la base du rapport joint à la présente.

Adopté par 26 voix POUR et 1 Abstention (M. Thiébault).

2.7 - Assujettissement à la TVA de l'opération de création de logements dans la maison Corradini

Par délibération du 10 mars 2015, le conseil municipal a décidé d'assujettir à la TVA l'opération de création de logements dans le centre multi-activités de Franchepré.

Dans les mêmes conditions, il est proposé à l'assemblée d'assujettir à la TVA l'opération de création de logements dans la maison Corradini.
Adopté par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Savard).

2.8 - Attribution de subventions

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, par 24 voix POUR et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff), décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 100 € à l'association SOS animaux (025/6574) (liée à la Fourrière de Serry)
- 100 € à l'association FCPE pour l'achat de livres (255/6574)
- 690 € au collège de Joeuf pour l'organisation d'un voyage scolaire en Allemagne (255/6574)
- 311.60 € au collège de Joeuf pour la prise de repas à la cantine pour les élèves et les professeurs de CM2 fréquentant prochainement le collège (255/6574).

3- PERSONNEL

3.1- Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs pour permettre la nomination de la responsable des agents d'entretien sur le cadre d'emploi des adjoints techniques (mutation interne), suite au départ à la retraite de la responsable des agents d'entretien.

4- MARCHES PUBLICS

4.1- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale automobile : Signature du contrat de concession

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une procédure de délégation de service public allégée en raison des montants (article 1411-12-c du CGCT) a été lancée pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale automobile, conformément à l'avis favorable du Comité Technique du 10 mars 2015.

A l'issue de la consultation, seule la candidature du garage MERSCH de Giraumont a été enregistrée avec une offre conforme aux besoins de la ville.

Il précise que les frais de fourrière appliqués par la société sont ceux fixés par arrêté ministériel du 26 juin 2014. Les frais d'enlèvement et de gardiennage sont à la charge des propriétaires contrevenants. A l'inverse, la ville devra payer, au prestataire, les frais d'enlèvement, de gardiennage et d'expertise des véhicules abandonnés.

Il est donc proposé à l'assemblée de retenir le garage MERSCH de Giraumont, délégataire de la commune pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale et de l'autoriser à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

5- AFFAIRES SCOLAIRES

5.1- Généralisation de l'expérimentation de l'organisation des rythmes scolaires à l'ensemble des écoles de la commune dans le cadre du projet éducatif territorial

Monsieur le Maire rappelle que, depuis la rentrée scolaire 2014, le groupe scolaire de Génibois expérimente une organisation des rythmes scolaires différente des autres écoles, dans le cadre d'un projet centré sur les intérêts de l'enfant et sa bonne prise en charge tout au long de la semaine scolaire.

Le nouvel aménagement proposé pour l'école élémentaire de Génibois conjugue les possibilités offertes par les deux décrets relatifs à l'organisation des rythmes scolaires. En effet, l'aménagement concerne à la fois une demande de dérogation en faveur d'un samedi matin de classe (décret « Peillon » du 24 janvier 2013) et une demande d'expérimentation avec un après-midi réservé au périscolaire (décret « Hamon » du 7 mai 2014). S'agissant de l'école maternelle Louise Michel, l'organisation correspond uniquement à une dérogation en faveur d'un enseignement le samedi matin.

Les premières évaluations ont démontré le bien-fondé éducatif du projet et sa compatibilité avec le service public de l'éducation. Aussi, afin de généraliser l'expérimentation à l'ensemble des écoles de la commune, un pré-projet éducatif territorial a été élaboré dans ce sens et déposé auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la CAF. Afin de se prononcer, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale souhaite recueillir l'avis du conseil municipal et des conseils d'école. C'est pourquoi, le Maire demande au conseil d'émettre un avis sur le projet éducatif territorial et l'organisation proposée pour l'ensemble des écoles de Joeuf.

Par 24 voix POUR et 3 Abstentions (MM. Thiébault, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal adopte la généralisation du système de Génibois aux autres écoles de la ville.

M. Thiébault précise qu'il n'est pas prouvé que les enfants sont moins fatigués en allant à l'école le samedi matin plutôt que le mercredi matin. Le maire considère que cette appréciation est à la fois très personnelle et subjective et que par ailleurs ce n'est pas le seul critère à prendre en considération.

5.2- Désignation d'un conseiller municipal chargé de siéger dans les conseils d'école.

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque école, la municipalité doit être représentée, au sein du conseil d'école, par le Maire ou son représentant d'une part, mais également par un conseiller municipal désigné par le conseil municipal d'autre part (article D411-1 du Code de l'Éducation). Ces deux représentants ont voix délibérative, aux côtés des autres membres du conseil d'école à savoir le directeur d'école, les maîtres de l'école, l'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école et le délégué départemental de l'éducation nationale.

Par arrêté municipal n° 2014-DIV-030, Françoise BERG, 2^{ème} adjointe, a reçu délégation de 1^{er} rang pour représenter le Maire aux conseils d'école. Par arrêté municipal n° 2014-DIV-034, Pascale FRANGIAMORE, 6^{ème} adjointe, a reçu délégation de 2nd rang, pour représenter le Maire aux conseils d'école. Toutefois, aucun conseiller municipal n'a été désigné par le conseil pour siéger aux côtés du représentant du Maire aux conseils d'école. C'est pourquoi, il propose au conseil municipal de désigner la personne ainsi qu'il suit :
Représentant du maire en 2nd rang : Lydie BAGGIO

Adopté par 23 voix POUR et 4 Abstentions (MM. Savard, Thiébault, Diasio, Mme Wolff).

6- REPONSES AUX QUESTIONS

6.1- Réponses aux questions orales

Le Maire répond aux questions orales qui lui ont été posées.

7- INFORMATIONS

7.1 Décisions

03/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-014	Signature du marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la gestion technique et commerciale des réseaux de télédistribution avec la société POLYMAG
04/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-015	Convention d'optimisation de la fiscalité locale : analyse du régime fiscal des propriétés de la collectivité – exonérations et impositions à tort
03/03/2015	3.3.	Patrimoine	2015-DEC-016	Signature de la convention pour la mise à disposition du gymnase au collège de Joeuf pour l'année scolaire 2014-2015

03/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-017	Signature de l'avenant n° 1 au marché de nettoyage des espaces communs de la maison médicale avec la société ONET
------------	-----	-----------------	--------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 27 février 2015

03/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-014	Signature du marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la gestion technique et commerciale des réseaux de télédistribution avec la société POLYMAG
04/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-015	Convention d'optimisation de la fiscalité locale : analyse du régime fiscal des propriétés de la collectivité – exonérations et impositions à tort
03/03/2015	3.3.	Patrimoine	2015-DEC-016	Signature de la convention pour la mise à disposition du gymnase au collège de Joeuf pour l'année scolaire 2014-2015
03/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-017	Signature de l'avenant n° 1 au marché de nettoyage des espaces communs de la maison médicale avec la société ONET
30/03/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-018	Signature du marché pour le nettoyage des espaces communs de la maison médicale avec la société CONCEPT PROPLETE SERVICES

7.2- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil des déclarations d'intention d'aliéner instruites depuis le 3 mars 2015

IA 054 280 15 B0019	156 RUE DE GOPREZ	03/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0020	192 RUE DE GOPREZ	02/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0021	AVENUE CLEMENCEAU	05/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0022	148 RUE DE FRANCHEPRE	06/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0023	148 RUE DE FRANCHEPRE	06/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0024	57 RUE SAINTE CONSUELO	11/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0025	3 RUE DU GENERAL CASTELNAU	13/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0026	14 RUE DE L'ABATTOIR	19/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0027	64 RUE DU COMMERCE	25/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0028	32 RUE DU CHANOINE DELLWALL	25/03/2015	Non préemption

IA 054 280 15 B0029	20 RUE DE FRANCHEPRE	25/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0030	28 RUE PIERRE DE BAR	31/03/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0031	148 RUE DE FRANCHEPRE	01/04/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0032	148 RUE DE FRANCHEPRE	01/04/2015	Non préemption

André Corzani, maire
Vice-président du Conseil Départemental

